

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOCHAUX SEANCE DU 12 mars 2026

Procès-Verbal

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Sochaux s'est réuni le jeudi 12 mars 2026 à 14 heures 30, en son lieu habituel de séance, salle de réunion au 2^{ème} étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire et Président du CCAS.

La convocation établie le 03 mars 2026 a été adressée le 03 mars 2026.

Etaient présents :

M. Albert MATOCQ-GRABOT, Mme Maria HAC, M. Thierry MERCIER, Mme Pascale LAMARRE, Mme Isabelle CABURET, M. Olivier BOCAHUT, M. Dominique MARTIN, Mme Martine MUNIER, Mme Danielle DUVAL, M. Serge LAPORTE, Mme Jocelyne ROSSE.

Avaient donné pouvoir :

Mme Lucette AVON donne pouvoir à Mme Maria HAC, M. Etienne BANET donne pouvoir à M. Albert MATOCQ-GRABOT.

Etaient absents :

Mme Jacqueline CONTIN, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Jacques BRANDT.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Election du Secrétaire de Séance.
- 2 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2025.
- 3 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Sochaux.
- 4 - Reprise et Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026.
- 5 - Budget Primitif 2026 (Annexe 1A et Annexe 1B).
- 6 - Demandes de Subventions 2026.
- 7 - Reconduction dispositif bourse au permis de conduire 2026.
- 8 - Programmation du Programme de Réussite Educatif 2026 (Annexe 2).
- 9 - Financement : Fonctionnement et investissement des axes issus de la méthode du design Citoyen Bien vieillir à Sochaux.
- 10 - Demande de subvention conférence des financeurs - appel à projets CFPPA 20206 (demande de financement axe santé physique et mentale Bien vieillir à Sochaux).
- 11 - Demande de subvention KALIVI pour Bien vieillir en Bourgogne Franche-Comté appel à projets 2026 (culture et loisirs : création d'un dispositif d'accès et de participation à la vie culturelle).
- 12 - Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de sécurité Routière (PDASR) 2026.

Informations :

- 13 - Aide alimentaire du 1^{er} décembre 2025 au 28 février 2026.
- 14 - Bons d'achats du 1^{er} décembre 2025 au 28 février 2026.
- 15 - aide financière d'urgence du 1^{er} décembre 2025 au 28 février 2026.
- 16 - Bilan aide alimentaire 2025 - Résultat collecte 2025.
- 17 - Bilan axe Design Citoyen.
- 18 - Bilan repas des vœux pour les seniors.
- 19 - Préparation repas de printemps avril 2026.

Monsieur le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.

Monsieur le Président fait lecture des pouvoirs, à savoir Madame AVON donne pouvoir à Madame HAC et Monsieur BANET donne pouvoir à Monsieur MATOCQ-GRABOT.

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Martine MUNIER, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Martine MUNIER fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

2 - Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Sochaux

Madame la Vice-présidente présente le compte financier unique qui a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Il constitue un document de synthèse reprenant le compte administratif élaboré par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable qui fusionneront.

Madame la Vice-Présidente précise qu'il répond à plusieurs objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité des comptes
- ✓ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable
- ✓ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, en particulier sur la présentation des résultats et du bilan.

Madame la Vice-Présidente précise que conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est tenu de se prononcer sur le Compte Financier Unique avant le 30 juin de l'exercice suivant, afin d'arrêter les comptes de l'exercice et que la maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2025 a été transmise (annexe 1A section d'investissement et annexe 1B section de fonctionnement) aux membres du conseil d'administration.

Madame la Vice-Présidente précise que les éléments ci – après ont pour vocation de présenter les chiffres pour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Madame HAC Maria Vice-Présidente précise que conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités Territoriales, il appartient au conseil d'administration du CCAS de désigner un des membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Financier unique (CFU) et de procéder à son adoption, en dehors de la présence du Président du CCAS. Etant entendu que le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Les membres du conseil d'administration désignent Madame HAC Maria Présidente pendant l'examen et l'adoption du Comte Financier Unique 2025.

Madame Maria HAC présente les deux sections du Compte Financier Unique 2025.

Madame Maria HAC présente les chiffres de la section d'investissement, les dépenses, les recettes et le résultat de l'exercice et le résultat cumulé de la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT			
	PREVISION 2025	REALISE 2025	RESTE A REALISER
DEPENSES	71 848.90 €	52 162.99 €	0.00
RECETTES	71 848.90 €	32 379.43 €	0.00
DEFICIT EXERCICE 2025		- 19 783.56 €	
EXCEDENT CUMULE EXERCICE 2024		+ 22 530.46 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			
EXCEDENT CUMULE		+2 746.90 €	

Madame Maria HAC passe la parole à Monsieur Lionel PRADEL responsable du CCAS pour des explications quant aux dépenses constatées et aux recettes perçues. Monsieur Lionel PRADEL précise que les dépenses sont principalement dues à l'acquisition d'un Peugeot Rifter, équipement programmé dans le cadre des sorties culturelles et loisirs et la navette solidaire.

Monsieur Lionel PRADEL précise que les recettes d'investissements sont issues du fonds de compensation de la TVA, et des amortissements afférents aux investissements du budget du CCAS.

Madame Maria HAC présente les chiffres de la section de fonctionnement, les dépenses, les recettes et le résultat de l'exercice et le résultat cumulé de la section de fonctionnement.

SECTION FONCTIONNEMENT

	PREVISION 2025	REALISE 2025
DEPENSES	340 048.04 €	233 188.44 €
RECETTES	340 048.04 €	235 395.00 €
RESULTAT 2025		+ 2 206.56 €
EXCEDENT EXERCICE 2024		+ 105 907.04€
EXCEDENT CUMULE		+ 108 113.60 €

Madame Maria HAC passe la parole à Monsieur Lionel PRADEL responsable du CCAS pour des explications quant aux dépenses constatées et aux recettes perçues pour la section de fonctionnement

Monsieur Lionel PRADEL précise que les dépenses liées à la section de fonctionnement sont quasiment identiques à l'exercice 2024 malgré des actions plus conséquentes. La mutualisation des moyens avec notamment la MJC CS a permis de développer des actions, des dispositifs à moyen constant.

Monsieur Lionel PRADEL détaille les dépenses des différents comptes présentés.

Monsieur Lionel PRADEL précise que les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la subvention de la ville attribuée au CCAS.

Madame HAC Maria reprend la parole et présente par ailleurs les résultats cumulés de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Présentation Générale du compte Financier Unique CCAS SOCHAUX

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2025					
			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	PREVISION BUDGETAIRE TOTALE	A	49 318.44€	234 141 €	283 459.44 €
	RECETTES REALISEES	B	32 379.43 €	235 395.00 €	267 774.43 €
	RESTES A REALISER	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
DEPENSES	AUTORISATION BUDGETAIRE TOTALE	D	71 848.90 €	340 048.04 €	411 896.94 €
	DEPENSES REALISEES	E	52 162.99 €	233 188.44 €	285 351.43
	RESTES A REALISER	F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	G = B-E	- 19 783.56 €	+ 2 206.56 €	-17 577 €
	RESULTATS	H	+ 22 530.46 €	+ 105 907.04€	+128 437.50 €

	ANTERIEURS REPORTES				
	RESTES A REALISER	I = C-F	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	J = C+H+I	<u>+2 746.90 €</u>	<u>+ 108 113.60 €</u>	<u>+ 110 860.50 €</u>

Après que Monsieur MATOCQ-GRABOT, le Président et représentant légal du CCAS se soit retiré et après exposition et échanges sur le compte financier unique de l'année 2025, Madame Maria HAC fait procéder au vote. Les membres et les élus du conseil d'administration procèdent au vote chapitre par chapitre.

Le compte financier unique 2025 est approuvé à l'unanimité.

Vote : Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

4 – Reprise et Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 au budget primitif 2026

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT indique que les résultats du Compte financier unique 2025 à savoir un excédent de 2.746.90 € pour la section d'investissement et un excédent de 108.113.60 € pour la section de fonctionnement, sont susceptibles d'être repris et affectés directement au budget primitif 2026, tels que définis ci-après :

⇒ Résultat section d'investissement :

↳ Affectation au 001 solde d'exécution d'investissement reporté de + 2746,90 € (excédent d'investissement cumulé).

⇒ Résultats section de fonctionnement :

↳ Affectation au 002 résultat de fonctionnement reporté de + 108 113.60 € (= excédent de fonctionnement cumulé).

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001 solde d'exécution d'investissement reporté	/	+2 746.90 €		
002 Résultat de fonctionnement reporté				+108 113.60 €

Une fois l'exposé de Monsieur le Président entendu les membres et les élus du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la reprise des résultats du compte financier unique 2025 et l'affectation de ces derniers au budget primitif 2026.

Vote : Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

5 –Budget primitif 2026 (Annexe 1A et Annexe 1B).

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT en sa qualité de Président du CCAS expose le budget primitif 2026, en présentant de façon détaillé les deux sections du budget (section investissement et section de fonctionnement).

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT précise que l'ensemble des documents ont été communiqués aux membres permettant à chacun de prendre connaissance du budget primitif 2026.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT après avoir présenté le budget primitif 2026 de façon détaillée, indique aux membres que ce budget, à savoir la section d'investissement et la section de fonctionnement se présente en équilibre comme suit :

Section Investissement	Dépenses : 41 507.52 € Recettes : 41 507.52 €
Section Fonctionnement	Dépenses : 339 434.60 € Recettes : 339 434.60 €

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT indique à nouveau que le détail du budget prévisionnel par chapitre est présenté dans le tableau des annexes 1A et Annexe 1B, annexes communiquées avec la convocation et le détail se présente comme suit :

Section Investissement		Montant
Dépenses		41 507.52 €
	Chapitre 001	0.00 €
	Chapitre 20	0,00 €
	Chapitre 21	41507.52 €
Recettes		41 507.52 €
	Chapitre 001	2746.90 €
	Chapitre 10	1760.62 €
	Chapitre 021	7 000 €
	Chapitre 28	30 000 €
Section Fonctionnement		Montant
Dépenses		339 434.60 €
	Chapitre 011	150 694.04 €
	Chapitre 012	82 640.56 €
	Chapitre 65	69 000 €
	Chapitre 66	100 €
	Chapitre 042	30 000 €
	Chapitre 023	7 000 €
Recettes		339 434.60 €
	Chapitre 002	108 113.60 €
	Chapitre 74	75 521 €
	Chapitre 75	155 800 €
	Chapitre 78	0,00 €

Après une présentation détaillée du budget primitif 2026, les membres et les élus du conseil d'administration procèdent au vote chapitre par chapitre et approuvent à l'unanimité ce budget.

Vote : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

6 - Demandes de subventions 2026

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS présente aux membres du conseil d'administration les demandes de subventions déposées par les associations présentées ci-après.

Associations	Rappels attribués en 2025	Demandées 2026	Attribuées 2026 (Propositions)
Association les Lovrottes	3000 €	2500 €	2500 €
Association Secours Populaire Français	200 €	1000 €	200 €
Ass Dépt Conjoint Survivant et parents orphelins 25	100 €	100 €	100 €
SOS Amitié Nord Franche Comté	150 €	200 €	150 €
Association Hygiène sociale de Franche-Comté services Addictologie (alcool ; drogue...)	200 €	4 574 €	200 €
Banque Alimentaire du Doubs	1000 €	2000 €	1000 €
Total	4 650 €	10 374 €	4 150 € €

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS rappelle que pour des contraintes budgétaires, les sommes susceptibles d'être attribuées aux associations demandeuses ne pourront dépasser les sommes attribuées lors des années précédentes.

Monsieur LAPORTE demande si les associations qui ont déjà obtenues une subvention l'année précédente ont déposé un bilan.

Madame HAC Vice-Présidente répond par l'affirmatif, en précisant que le dossier de demande de subvention prévoit le dépôt d'un bilan.

Monsieur le Président indique que des crédits budgétaires sont inscrits à l'article 65748 (nomenclature M57) « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations) » du budget primitif 2026.

Après la présentation par Monsieur le Président des 6 demandes de subventions, les membres et les élus du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions qui leurs sont faites.

Vote : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

7 – Reconduction dispositif bourse au permis de conduire 2026.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS décline aux membres le dispositif de bourse au permis de conduire, en rappelant que ce dispositif est mis en place depuis 2015 sur la commune.

Monsieur le Président indique que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. La formation au permis de conduire contribue à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis), néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le CCAS de Sochaux a décidé de reprendre le dispositif de la « bourse au permis de conduire » qui avait déjà été mis en place auparavant par la Ville et qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et l'Etat.

Monsieur le Président précise que ce dispositif est reconduit sous la même forme suivante :

- S'adresse à 24 jeunes de la Ville de Sochaux.

Rappels des conditions à remplir selon les modalités suivantes :

- Agent chargé du suivi du dispositif : Responsable du CCAS en lien avec l'animateur du pôle multi-média.
- Personnes ressources pour la mise en œuvre du dispositif : Responsable du CCAS (suivi administratif des délibérations du CA du CCAS)
- Public cible : jeunes de la Ville de Sochaux âgés de 18 à 25 ans inclus dans l'année.
- Modalités de demande de la bourse : dossier de candidature à compléter explicitant la situation familiale, sociale, scolaire ou professionnelle, les motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que les propositions d'investissement citoyen à effectuer avant le versement de la bourse à l'auto-école.
- Critères pris en compte pour déterminer la liste des bénéficiaires :
 - o Situation financière : revenus personnels du candidat et/ou du représentant légal (cf. avis d'imposition sur lequel le jeune est déclaré) ;
 - o Situation sociale : appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;
 - o Motivation : inscription dans une démarche de formation ou d'insertion professionnelle ;
 - o Civique : investissement citoyen choisi ou proposé par le candidat.
- Conditions préalables pour bénéficier de la bourse :
 - o ne pas avoir bénéficié d'une bourse de même nature de la part de la Ville de Sochaux ;
 - o s'être acquitté de la somme correspondant au forfait du Code de la route auprès d'une auto-école domiciliée dans le périmètre de « Pays de Montbéliard Agglomération » ;
 - o avoir réalisé 35h d'investissement citoyen dans une structure associative ou d'un service de la ville de Sochaux.
- Participation du CCAS : 500€ par bénéficiaire versés directement à l'auto-école après la réalisation des 35h d'investissement citoyen et l'obtention du code de la route (attestation à l'appui).

- Engagement des différentes parties : signature d'une convention quadripartite entre le jeune bénéficiaire, le CCAS de Sochaux, l'Auto-école et la structure d'accueil choisie pour l'investissement citoyen.
- Les auto-écoles sollicitées répondront aux conditions essentielles suivantes :
 - o Domiciliation dans le périmètre de « Pays de Montbéliard Agglomération »
 - o Engagement de proposition d'une formation initiale pour l'obtention du permis de conduire n'excédant pas 1200 euros ;
 - o Information du CCAS par écrit en joignant un justificatif après acquittement par le bénéficiaire de la bourse de la somme correspondant au forfait du code de la route ;
 - o Acceptation du paiement de la bourse de 500€ par mandat administratif après acquittement de la somme correspondant au forfait du code de la route, la réalisation des 35h d'investissement citoyen par le bénéficiaire et l'obtention du code de la route (attestation à l'appui) ;
 - o Acceptation du paiement de la somme restant à la charge du bénéficiaire de la bourse directement par celui-ci.
- Ni le bénéficiaire, ni l'auto-école ne pourront prétendre à une indemnité, ni demander au CCAS le remboursement d'une quelconque contribution.

Monsieur Thierry MERCIER demande le nombre de bénéficiaires pour l'année 2025, Madame HAC précise que 17 dossiers ont été déposés et que les jeunes sont volontaires dans l'obtention du permis.

Madame Isabelle CABURET précise que dans le cadre des 35 heures de citoyenneté que les jeunes doivent réaliser auparavant des heures de premier secours étaient organisées mais que désormais ces heures sont aussi organisées dans les collèges et dans les auto-écoles.

Monsieur Dominique MARTIN suggère que pour les jeunes s'engageant dans l'obtention du permis, une présentation sur les dangers de la vitesse soit organisée avec la sécurité routière, avec les pompiers, la police, avec notamment un simulateur d'accident, de retournement.

Monsieur le Président précise que des crédits budgétaires sont inscrits à l'article 65131 – « Bourses » (nomenclature M57) du budget primitif 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres et les élus du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent les modalités d'organisation du dispositif « bourse au permis de conduire » telles que définies précédemment ;
- Approuvent le montant de cette bourse s'élevant à 500 € par bénéficiaire, versés directement par mandat administratif à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire après acquittement de la somme correspondant au forfait du code de la route, la réalisation des 35h d'investissement citoyen et l'obtention du code de la route (attestation à l'appui) ;
- Et autorisent Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ce dispositif.

Vote :	Pour :	13
	Contre :	00
	Abstention :	00

Avis du Conseil : Favorable.

8 – Programmation du Programme de Réussite Educatif 2026 (Annexe 2).

Monsieur le Président présente le dispositif de programme de réussite éducative pour l'année 2026, en indiquant que ce dispositif existe sur la commune depuis 2015.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS indique que le dispositif s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans résidant dans les territoires fléchés au titre de la politique de la ville présentant « des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite éducative » nécessitant des modes d'interventions personnalisés.

Le PRE nécessite l'intervention d'un coordonnateur chargée de faire le lien entre les différentes instances, d'une référente de parcours chargé du suivi des enfants, du lien avec les parents et des vacataires intervenants auprès des enfants et familles pour le coup de pouce scolaire.

La Ville de Sochaux dispose actuellement dans son organisation de personnels formés en capacité d'assurer ces missions.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS précise que pour la programmation 2026, le coordinateur du PRE et la référente de parcours s'attachent à suivre la note de cadrage de l'Etat.

Les accompagnements individualisés sont au centre de la programmation.

Elle est développée dans les quatre domaines de la note de cadrage de l'Etat (sous réserve de modifications de l'Etat), à savoir :

1. La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire :

Il s'agira, en lien avec les acteurs de la communauté éducative (collège, éducateurs de prévention spécialisée...) de proposer des solutions aux publics en rupture, grâce à des actions de la coordination facilitant les relations établissements/familles, actions de prévention, de médiation voire de remédiation au sein des familles ou entre familles...

2. La santé :

Réaliser un repérage et orienter de manière adéquate les enfants et adolescents de la commune pour la prise en charge de leurs difficultés en matière de santé physique ou mentale.

Les actions menées viseront principalement l'accompagnement à l'accès aux soins, la prise en charge des difficultés psychosociales et l'orientation des enfants et jeunes vers les solutions de droit commun (CMPP, spécialistes, Maison de l'adolescence...)

3. Le soutien à la parentalité :

L'objectif sera d'améliorer les relations « parents-enfants » et « parents-école » en favorisant l'ouverture des établissements scolaires aux familles

Une attention particulière sera portée au développement de projets favorisant les échanges enfants/parents dans le cadre d'espaces où différents outils (jeux, arts plastiques...) véhiculant des notions éducatives.

4. La prise en charge des élèves temporairement exclus :

Engagement dans ce cadre afin que l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien soit saisie le plus rapidement possible après toute tentative de remédiation et avant que la situation d'un jeune ne se dégrade (échec scolaire important, absentéisme récurrent, exclusion inévitable) pour prendre toute mesure d'accompagnement en cas d'exclusion.

Ces orientations seront présentées aux partenaires institutionnels en comité de pilotage et ont été traduites dans les dossiers de demandes de subventions au titre de l'exercice 2026.

Monsieur le Président précise que pour l'exercice 2026 ; deux dossiers sont à déposer, un dossier afférent au volet actions du PRE et un second dossier relatif au volet fonctionnement du PRE et que l'annexe 2 a été joint au dossier présentant la programmation budgétaire du PRE 2026.

Pour leur mise en œuvre, il a été demandé au coordinateur du PRE et à la référente de parcours de favoriser le travail partenarial et son articulation avec les différents volets "Politique de la Ville" conduits sur le territoire.

Monsieur le Président indique que les dépenses et recettes afférentes à cette programmation sont inscrites au budget primitif 2026 (annexe 1A section d'investissement et annexe 1B section de fonctionnement) et (annexe 2 Programmation Budgétaire PRE 2026) du CCAS, il est précisé au sein de la subvention communale le montant attribué au PRE, à savoir 59 938 € (co-financement Etat – Ville CCAS) compte 757363, la subvention Etat sollicitée étant fléchée au compte 74718 à hauteur de 75 521 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres et les élus du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Valident la programmation 2026 du Programme de Réussite Educative de Sochaux ;
- Autorisent Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document s'y rapportant ;
- Autorisent Monsieur le Président à solliciter la subvention PRE et à signer la convention afférente.

Vote :	Pour :	13
	Contre :	00
	Abstention :	00

Avis du Conseil : Favorable.

9 – Financement : fonctionnement et investissement des axes issus de la méthode du Design Citoyen Bien Vieillir à Sochaux.

Madame HAC Vice-Présidente du CCAS rappelle les caractéristiques de la méthode du design citoyen qui place la personne âgée comme actrice principale de son devenir dans le territoire.

Les ateliers de design citoyen ont été conçus par le Réseau d'Etudes International sur l'Age, la citoyenneté et l'intégration socio-économique (REIACTIS). Ces ateliers ont pour objectif de développer le pouvoir d'agir des aînés et d'améliorer leurs propres conditions de vie.

L'approche collective constitue le cœur des ateliers du design citoyen, durant ceux-ci, les participants discutent sur leurs conditions de vie et les difficultés auxquelles ils font face quotidiennement. Ils font émerger collectivement les grands enjeux communs rendus visibles à travers l'approche individuelle. Ceci permet d'établir un diagnostic participatif et de prioriser les thématiques à travailler.

Durant ces ateliers les participants définissent des fiches actions, appelant à réfléchir sur les moyens humains et matériels que nécessitent les réponses aux problèmes ciblés.

Lors d'une demi-journée de restitution, les participants expriment les propositions d'amélioration de leurs conditions de vie aux élus.

L'expérience portée par la ville de Sochaux, avec une proportion importante de séniors sur la commune, comme a pu l'indiquer l'analyse des besoins sociaux et les données associées, c'est donc fort de ces marqueurs statistiques que la ville a expérimenté le design citoyen telle que promue par le REIACTIS.

Ainsi des séniors de la ville de Sochaux, avec un échantillonnage représentatif en termes de mixités hommes/femmes, de résidentialité (en QPV, hors QPV), de catégorie socio-professionnelle se sont retrouvés lors de plusieurs séances pour réfléchir ensemble sur les services à ajuster, inventer, pour faciliter leur quotidien.

Madame HAC Vice-Présidente du CCAS souligne que à la suite de cette méthodologie, des besoins ont été identifiés et les propositions ont émergées sur les axes suivants :

Madame HAC souligne la création d'une navette solidaire avec l'acquisition d'un véhicule par le CCAS, l'accompagnement et le transport étant assurés par l'adulte relais de la MJC CS.

Madame HAC Vice-Présidente du CCAS précise que la navette solidaire a débuté en septembre 2025 avec une navette les mardis et vendredis matin. et permet aux personnes isolées, à mobilité réduite de bénéficier d'un transport gratuit pour les courses alimentaires.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS informe les membres que les données sur les 4 axes du Design Citoyen sont présentées dans la partie information.

Madame HAC Vice-Présidente du CCAS continue de décliner les axes avec notamment le projet de créer d'un guide pratique pour séniors sochaliens qui permettra aux séniors d'accéder aux informations sur les transports, la santé, les activités et loisirs et les services d'aide proposés sur la commune et les environs.

Madame HAC évoque aussi la création d'un dispositif « ainés sochaliens connectés à travers notamment des ateliers numériques collectifs et individuel, le financement et la mise à disposition d'équipements informatiques ainés type tablette numérique pour mieux appréhender l'outil (acquisition de tablette numérique par le CCAS et coanimation MJC CS et animateur numérique du CCAS).

Madame HAC présente aussi les axes sur la santé physique et mentale, avec la mise en place de divers ateliers permettant un bien-être physique et mental animés par des professionnels formés (Atelier avec la CARSAT -ateliers Bons-Jours, atelier Bien être de Spiro thérapie avec le cabinet Tian Zhu de Madame Delay)

Enfin Madame HAC présente le développement depuis deux ans du dispositif d'accès à la participation à la vie culturelle et aux loisirs, qui permet aux personnes de disposer de navettes de bus spécifiques pour se rendre aux événements et lieux culturels, selon un agenda travaillé en étroite collaboration entre le CCAS et la MJC CS.

Madame HAC indiquant que pour 2025, la création de ce dispositif a permis d'assurer 25 sorties sur l'année.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS souhaite mettre en avant le contenu de ce programme, le développement de ces axes et la réussite de ces actions.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT tient aussi à souligner la mutualisation des moyens humains, financiers, matériels, gagent de réussite de ce programme et que ces actions font l'objet d'un co-financement par le CCAS (en lien selon l'action avec la MJC-CS de Sochaux).

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT porte à la connaissance des membres que le financement par le CCAS est assuré au titre du budget 2026, sur la section d'investissement et sur la section de fonctionnement et que les dépenses afférentes à ce dispositif sont inscrites au budget primitif 2026 :

- pour la section d'investissement au compte 21828, au compte 21838 et au compte 2188
- pour la section de fonctionnement au compte 6042, au compte 60622, au compte 60632, au compte 61551, au compte 6245, au compte 6262, au compte 65134, compte 62878 notamment.

Monsieur Olivier BOCAHUT et Mesdames Jocelyne ROSSE et pascale LAMARRE soulignent l'intérêt sur le plan social de ces actions, qui permettent de faire sortir les personnes et ainsi tisser du lien social.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres et les élus du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent le financement en section d'investissement et en section de fonctionnement des axes issus de la méthode du design citoyen Bien Vieillir à Sochaux telles que préciser ci-dessus ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ces actions et notamment de répondre à des appels à projet pour le financement de ces actions.

Vote : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

10 – Demande de subvention conférence des financeurs – appel à projets CFPPA 2026 (demande de financement axe santé physique et mentale Bien vieillir à Sochaux).

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS précise aux membres du conseil d'administration que le CCAS souhaite répondre à l'appel à projet au titre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour l'année 2026 sur l'axe santé physique et mentale afin de financer la mise en place de divers ateliers permettant un bien-être physique et mental.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS rappelle les règles et critères afférents à cet appel à projet :

Cet appel à projet vise à recueillir les candidatures de porteurs de projets mettant en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie de personnes âgées de 60 ans et plus dans le département du Doubs. (Le dépôt des dossiers se fait exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme mademat, et la date limite dépôt est fixé au vendredi 06 mars 2026).

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT précise que le CCAS souhaite se positionner sur l'axe 5 de l'appel à projet, à savoir développement d'autres actions collectives de prévention, en soulignant que le périmètre de cet axe est la mise en place d'actions collectives de prévention favorisant l'adoption durable de comportement favorable à la santé et l'autonomie des personnes.

Après l'exposé par Monsieur le Président, les élus et les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet au titre de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie du Doubs pour 2026 ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cet appel à projet et des actions associées à cet appel à projet.

Vote : Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Avis du Conseil : Favorable.

11 – Demande de subvention KALIVI pour Bien vieillir en Bourgogne-Franche-Comté Appel à projets 2026 (culture et loisirs : création d'un dispositif d'accès et de participation à la vie culturelle)

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS précise aux membres du conseil d'administration que le CCAS souhaite répondre à l'appel à projet KALIVI pour Bien Vieillir en Bourgogne Franche-Comté – et notamment sur l'axe culture et loisirs :

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS rappelle les règles et critères afférents à cet appel à projet :

L'appel à projet soutient toute initiative visant à encourager les retraités isolés à rejoindre régulièrement un groupe et à y participer avec plaisir. Une opportunité de se retrouver mensuellement devra être proposée à minima.

L'action devra in fine favoriser l'engagement des bénéficiaires dans d'autres activités collectives, quel que soit le cadre ou la structure les proposant, et encourager une dynamique de sortie du domicile et de rencontre avec d'autres seniors.

Une attention particulière sera portée :

- Aux projets proposant une itinérance ou prévoyant le transport des retraités,
- Aux projets qui ont vocation à ce que des liens se tissent et se consolident, idéalement au-delà de l'action,
- Aux projets pour lesquels les retraités ont été pleinement impliqués dans la réflexion et la construction du projet.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS souligne l'importance du terme retraités isolés et l'importance de définir une méthode pour d'une part identifier ces seniors isolés et d'autre part faire connaître à ces personnes les actions de la commune.

Monsieur Thierry MERCIER précise l'importance de la communication avec notamment l'affichage dans les halls des immeubles des sorties et actions proposées.

Madame Maria HAC précise cependant que certains seniors ne souhaitent pas participer aux actions, malgré une information conséquente.

Après l'exposé par Monsieur le Président, les élus et les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- Autorisent Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet KALIVI pour Bien Vieillir en Bourgogne Franche-Comté – Appel à projet 2026 les porteurs de lien ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cet appel à projet et des actions associées à cet appel à projet.

Vote :

Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	00

Avis du Conseil : Favorable.

12 – Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2026

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS précise aux membres du conseil d'administration que le CCAS souhaite répondre à l'appel au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour l'année 2026 et ce dans l'optique d'organiser des ateliers de prévention routière et de remise à niveau auprès des seniors de la ville de Sochaux.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS rappelle les règles et critères afférents à cet appel à projet :

L'appel à projet déposé par le CCAS doit construire son projet d'action en cohérence aux orientations du document général d'orientations 2023 – 2027 dont les enjeux sont notamment :

- Les conduites à risques :
 - L'alcool et les stupéfiants ;
 - La vitesse et le non-respect des priorités ;
 - Les distracteurs (l'usage du téléphone notamment).
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et marche.
- les deux roues motorisées.

Les actions proposées dans le cadre du PDASR devront être en concordance avec les enjeux et les orientations d'actions définies dans le Document général d'orientations établi par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pôle sécurité routière.

Après l'exposé par Monsieur le Président, les élus et les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Président à répondre à l'appel projet au titre du Plan Départementale d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) de 2026.
- Autorisent Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cet appel à projet et des actions associées à cet appel à projet.

Vote :		
Pour :		13
Contre :		00
Abstention :		00

Avis du Conseil : Favorable.

13 – Information : Aide alimentaire du 1^{er} décembre 2025 au 28 Février 2026

Madame Maria HAC présente les indicateurs socio démographiques des bénéficiaires de l'aide alimentaire pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 28 février 2026.

L'aide alimentaire du mois de décembre 2025 :

- total des personnes physiques inscrites (tous les membres du foyer confondus) :

75 personnes dont 52 adultes et 23 enfants

L'aide alimentaire du mois de janvier 2026 :

- total des personnes physiques inscrites (tous les membres du foyer confondus) :

86 personnes dont 56 adultes et 30 enfants

L'aide alimentaire du mois de février 2026 :

- total des personnes physiques inscrites (tous les membres du foyer confondus) :

77 personnes dont 54 adultes et 23 enfants

14 - Information : Bons d'achats : du 1^{er} décembre 2025 au 28 Février 2026

Madame Maria HAC présente les produits de la Maison Bleue – aide alimentaires qui sont complétés chaque semaine par l'achat de denrées alimentaires aux magasins « ALDI » et « CARREFOUR », dont on trouve ci-après le tableau récapitulatif des dépenses pour un montant de **1317,60€**.

DATES DISTRIBUTIONS	ALDI	CARREFOUR
05/12/2025		160,30 €
12/12/2025		159,32 €
19/12/2025	294,45 €	
02/01/2026		43,75 €
09/01/2026		46,90 €
16/01/2026	105,38 €	
23/01/2026		141,88 €
06/02/2026		104,86 €
13/02/2026		89,88 €
20/02/2026		58,53 €
27/02/2026		112,35 €
TOTAL		1 317,60 €

Madame Maria HAC précise par ailleurs, que des bons d'achats ont été délivrés entre le 1^{er} décembre 2025 et le 28 février 2026, à savoir 6 bons d'achats relatifs à l'alimentation ; l'hygiène et l'entretien pour une somme de : 175 €

Madame Maria HAC porte enfin à la connaissance des membres que 31 bons d'achats de « Noël alimentaire » à destination des personnes inscrites au titre de l'aide alimentaire le vendredi 12 décembre 2025 ont été délivrés pour une somme de : 1 440 €

Madame Maria HAC indique que les crédits sont ouverts à l'article 65134 – « aides » au budget du CCAS.

15 - Information : Aide financière d'urgence du 1^{er} décembre 2025 au 28 Février 2026.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président du CCAS informe que à la suite du décès de Monsieur DCM M le 18 décembre 2025, domicilié 3 rue de Grand-Charmont à SOCHAUX, le Président du CCAS a été sollicité pour prendre en charge les frais d'obsèques.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT Président informe que après étude de la demande, de l'examen de la situation, de la détermination du caractère indigent de la personne, conformément à la réglementation (article L 2223-27 du code général des collectivités territoriales) et de l'absence de famille, ascendants et descendants tenus à l'obligation alimentaire, le Président du CCAS est dans l'obligation de prendre en charge les frais d'obsèques de Monsieur DCM M pour un montant de 2 729.59 € (deux mille sept cent vingt-neuf euros et cinquante-neuf centimes).

Le plan de financement relatif à la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur est le suivant :

- Prélèvement compte du défunt :	546,91 €
- Prise en charge CCAS solde :	2 729,59 €
Total :	3 276,50 €

Les crédits sont inscrits au compte 65138 autres secours du budget 2026 du CCAS.

Le versement a été effectué à l'intention de la SARL AB FUNER'EST.

Monsieur le Président souligne que le CCAS est dans l'obligation de prendre en charge les frais d'obsèques de personnes dites indigentes, ce qui impacte les finances du CCAS.

15 - Information : Bilan aide alimentaire 2025 et résultat collecte 2025.

Madame Maria HAC présente les données financières et socio-démographiques de la banque alimentaire pour l'exercice 2025.

Ainsi, Le montant versé au titre de la cotisation de l'aide alimentaire pour l'année 2025 est de **4 019,52 €** (0,16 euros par Kg : base de la cotisation annuelle), pour information en 2024, elle était de **4 372,64 €**. Il a été dépensé une somme de **7 716,51 €** en 2025 pour les achats en sus des denrées issus des produits récupérés chaque vendredi matin. Au titre de l'année 2024, la somme consommée pour les achats complémentaires était de **8 230,57 €** soit une situation quasiment constante entre 2024 et 2025 illustrant le besoin important de compléter, les produits des collectes et ramasses, par des achats.

Madame Maria HAC précise que cette situation s'explique par moins de denrées collectées, le coût de l'inflation et le même nombre de bénéficiaires.

Madame Maria HAC donne les informations sur les données socio-démographiques et rappelle quelques chiffres pour l'année 2025 et 2024 :

- Le nombre de foyers aidés (au moins un passage) en 2025 : 111 foyers.
- Le nombre de passages pour 2025 : 1725 passages
- Le nombre de bénéficiaires pour 2025 : 217 bénéficiaires.

- Le nombre de foyers aidés (au moins un passage) en 2024 : 135 foyers.
- Le nombre de passages pour 2024 : 1899 passages
- Le nombre de bénéficiaires pour 2024 : 233 bénéficiaires.

Madame Maria HAC donne les informations sur la collecte 2025 qui s'est déroulée du 28 au 30 novembre 2025 au sein de l'enseigne ALDI à Sochaux.

Le volume collecté en 2025 a été de 573 kg, en 2024 la collecte avait permis de recueillir 421 KG soit une augmentation de + 36.1% de denrées collectés.

16 – Information : Bilan axe design citoyen.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT dresse le bilan des actions issues du design citoyen sur les axes suivants :

- ✓Transport et mobilité : Navette solidaire
- ✓Information et communication : guide sénior
- ✓Lien social, solidarité, autonomie : création d'un dispositif ainés sochaliens connectés,
- ✓Santé physique et mentale : ateliers,
- ✓Culture et loisirs : création d'un dispositif d'accès et de participation à la vie culturelle.

Pour l'année 2025 et au regard de ces thématiques le bilan est le suivant :

Séniors	Nombre personnes mobilisés
Axe Transport et mobilité	
Navette solidaire (mise en place depuis septembre 2025)	14 personnes
Axe : lien social, solidarité, autonomie : création d'un dispositif ainés sochaliens connectés,	
Dispositif Ainés connectés	5 personnes
Atelier Espace Public Numérique	27 personnes
Axe Santé physique et mentale : ateliers	
Séances Aquagym	19 personnes
Visite Insuffisance cardiaque	16 personnes
Atelier Bien être – Spirothérapie	35 personnes

Atelier Equilibre	21 personnes
Axe : Culture et loisirs : création d'un dispositif d'accès et de participation à la vie culturelle.	
Sorties culturelles et loisirs	93 personnes
Total des séniors	230 séniors

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT indique donc que le nombre total de séniors touchés par les actions menées dans le cadre du design citoyen a été de 230 personnes, certains séniors ayant participé à plusieurs des activités proposées, le nombre de séniors ayant participé à au moins une activité proposée est de 138 personnes.

17 - Information : Bilan repas des vœux pour les anciens

Madame Maria HAC présente rapidement le bilan du repas des vœux aux séniors de la ville de Sochaux s'est tenu le samedi 31 janvier 2026 dans les Salons du Foyer de l'Hôtel de Ville en présence de 162 convives.

C'est le Traiteur ERNWEIN à Seloncourt qui a confectionné le repas et le chanteur-accordéoniste Monsieur KRUMMENACHER Pierre-Alain de Besançon qui a assuré l'animation musicale.

18 - Information : Préparation repas de printemps avril 2026

Madame Maria HAC informe les membres du conseil d'administration que le traditionnel repas de printemps aura lieu le samedi 18 avril 2026 de 12h00 à 18h00, salons de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT en sa qualité de Président du CCAS tient à remercier l'ensemble des membres pour la qualité des échanges lors des différents conseils d'administrations dirigés sous sa présidence, l'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT clôt la séance.

Le Président du CCAS
Albert MATOCQ-GRABOT



La secrétaire
Martine MUNIER

